



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 septembre 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Septembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 Septembre 1999

Adhésion de la Ville de Niort à l'Association 'Réseau de villes Sud
Deux-Sèvres'

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD,
Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques
LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc
DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal
BARRE, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine
LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Alain
PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Madeleine CHAIGNEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jacques VANDIER

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Madame Ségolène ROYAL nous a transmis copie de la lettre adressée par Monsieur Jean-Claude GAYSSOT, Ministre des Transports à Monsieur Pierre STEINMETZ, Préfet de Région l'informant de la nomination d'un ingénieur général du Conseil Général des Ponts et Chaussées pour établir un rapport sur les priorités d'aménagements routiers au niveau de l'agglomération niortaise et de ses environs.

Monsieur Dominique BECKER, rencontrera tous les interlocuteurs défendant l'aménagement de la route départementale Niort-Maisons Blanches. Les Maires des communes concernées, sous l'impulsion de Madame Ségolène ROYAL, ont souhaité constituer un réseau de ville Sud Deux-Sèvres pour répondre notamment à Monsieur l'Ingénieur Général

La lettre du Ministre témoigne d'une volonté réelle de l'Etat de remettre à plat le dossier pour parvenir à des solutions acceptables par toutes les collectivités concernées.

Cette démarche est complémentaire des autres que nous soutenons, notamment celle de l'association Axe Nantes Méditerranée. En effet, nous continuons à soutenir la mise en 2x2 voies autoroutières de la liaison Niort Limoges. Cependant il apparaît comme une quasi-certitude que la solution d'une concession autoroutière ne sera pas choisie par le Gouvernement, et qu'elle n'est pas retenue dans les priorités de la Région Poitou-Charentes. Nous devons donc étudier les autres possibilités pour obtenir une configuration en 2x2 voies.

La remise à plat des projets d'infrastructures nous donnera l'occasion de proposer à l'Etat, mais aussi à la Région et au Département, de financer autrement la réalisation de nos priorités, y compris à travers le dossier de voiries d'agglomération du niortais. Car là où l'Etat consentira à mobiliser des crédits d'aménagements ou de sécurité (outre les négociations du contrat de plan), les Conseils Généraux et Régionaux, pourront se désengager et redéployer leurs efforts sur d'autres tronçons routiers. L'agglomération et le pays niortais pourront eux-mêmes participer aux financements dans le cadre des contrats avec l'Etat qui les concerneront.

En outre, avec l'aspect "sécurité routière" sécuritaire, nous devons mettre en avant à partir de ce réseau de villes via cette structure la volonté d'un développement économique sur le Sud Deux-Sèvres, pour laquelle nos priorités routières constituent une étape essentielle.

Enfin, le réseau de villes est une structure dont la légitimité est reconnue par l'Etat qui, au travers de la DATAR, peut lui attribuer des subventions pour son fonctionnement. Il constituera donc un excellent outil de communication et d'études sur des projets auxquels nous sommes tous attachés.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à faire adhérer la Ville de Niort à l'Association "Réseau de villes Sud Deux-Sèvres" dont les statuts sont joints en annexe
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à l'adhésion
- verser le montant de l'adhésion qui sera fixé par l'Assemblée Générale et dont les crédits seront prévus au Budget 1999
- désigner Monsieur le Maire ou son représentant pour siéger au sein des Instances de l'Association

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)